

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2009

Etaient présents : MM. BISAGNO David, BONNETTI Serge, CERUTTI Guy, GIRAUD Régis et GITTON Patrick; Mmes BERTHET Sara, BOCH Claudette, BURNET Alice CHEVALLIER Monique et MENARINI Michèle.

Absent : Néant

Secrétaire : Mademoiselle Alice BURNET _____

N°36- ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS HAMEAU DE L'EGLISE - MARCHE DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la consultation et du résultat de l'ouverture des offres, retient à l'unanimité l'entreprise MANNO TP pour la réalisation de l'enfouissement des réseaux secs sur le secteur de l'Eglise pour un montant de 146.665,19 € TTC.

N°37 - REGULARISATION DES EMPRISES DE VOIRIES 2^E PHASE

M. le Maire rappelle au Conseil la décision prise pour la 2^e phase de régularisation des emprises de voiries. Le Conseil approuve à l'unanimité cette régularisation, demande à M. le Sous Préfet d'engager une enquête parcellaire complémentaire, décide de poursuivre l'acquisition à titre gratuit et autorise M. le Maire à signer les pièces nécessaires.

N°38 - SIRTOMM : ADHESION AU SYNDICAT « SAVOIE DECHETS »

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion du SIRTOMM au syndicat « Savoie déchets » et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires.

N°39 - GAZ RESEAU DE FRANCE : PROJET D'AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION

M. le Maire donne lecture du courrier de GrDF concernant le projet d'avenant au contrat de concession afin de prendre en compte les modifications apportées par l'article 36 de la loi N° 2006-1537. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'avenant et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires.

N°40 - DEMANDE D'ACHAT DE PARCELLES COMMUNALES

Suite à la demande d'achat de parcelles communales par Mme RAULT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre uniquement les parcelles B 1004 et 1014 et fixe à la majorité à 4,50 € le prix du mètre carré.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance

- Des rapports d'activité 2008 de l'Agence de l'Eau et de la CNRACL, rapports consultables en Mairie ;
- Des remerciements de Vivre aux Chavannes pour l'aide apportée pour l'organisation de la fête et pour le chalet mis à sa disposition ;
- Du suivi de la ressource en eau pendant l'été : le trop plein ne coulait plus le 22 août en raison du nombre important de personnes sur la Commune et de la chaleur. Il est rappelé l'arrêté préfectoral du 26 août concernant les restrictions de l'utilisation de l'eau et ce jusqu'au 30 septembre.
- Des travaux de débroussaillage effectués sur les pistes forestières et de l'entretien du terrain de foot durant l'été.
- Du commencement des travaux de rénovation de la voirie la semaine prochaine (route des Chavannes du Milieu et réparations à la Martinière d'en Haut et au Clozet)
- Du départ de Monsieur le Sous Préfet de Saint Jean de Maurienne
- Du manque de réponse de l'Inspection Académique concernant le dossier d'école numérique rurale
- Du compte rendu de la réunion du 10 juillet du au Sivom de la Lauzière par M. Giraud Régis, délégué (changement du siège social à Argentine)

Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chavannes-en-Maurienne pour être affiché le huit septembre deux mil neuf à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire, Guy CERUTTI.